



Rapport

Date de la séance du CE : 4 mars 2026
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2026.FINGS.51
Classification : Non classifié

Office d'informatique et d'organisation (OIO) : autorisation de dépenses pour les services TIC de base. Crédit complémentaire au crédit-cadre 2025 du 5 décembre 2024 (2024.KAIO.96)

1. Synthèse

Crédit complémentaire à l'autorisation de dépenses « Office d'informatique et d'organisation (OIO) : autorisation de dépenses pour les services de base TIC. Crédit-cadre 2025. » approuvée par le Grand Conseil lors de sa session d'hiver 2024 (2024.KAIO.96).

Ce crédit complémentaire portant sur un montant arrondi à CHF 500 000 correspond à des dépenses nouvelles périodiques.

Celles-ci servent à l'accomplissement des tâches légales de l'OIO.

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC, RSB 101.1) : article 76, lettre e
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin, RSB 620.0) : articles 21 à 30 et article 34
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin, RSB 621.1) : articles 26, 30, 32, 35 et 39
- Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN, RSB 109.1) : articles 31 et 32
- Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN, RSB 109.111) : articles 26 à 28
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des finances (ordonnance d'organisation FIN, OO FIN ; RSB 152,221.171) : article 11a

3. Description de l'affaire / du projet

Le 5 décembre 2024, le Grand Conseil a accordé à l'OIO un crédit-cadre de CHF 120 556 218 (réserves incluses) pour les services TIC de base 2025. La clôture provisoire des comptes 2025 a montré que ce crédit serait dépassé de CHF 451 261.

Un crédit complémentaire d'un montant arrondi à CHF 500 000 est par conséquent nécessaire. Il résulte principalement de coûts supplémentaires pour le poste de travail informatique cantonal BE-PTC et pour les licences M365 de Microsoft :

- les coûts du service BE-PTC (plus de 11 000 postes de travail informatiques dans l'administration cantonale) fourni par Bedag Informatique SA ont en effet augmenté par rapport à ce

qui avait été prévu, passant de CHF 17,5 millions à CHF 20,9 millions, dont 5 % environ sont imputables à des hausses de prix. L'extension de l'infrastructure VDI et l'utilisation accrue du service « VDI-Power », plus performant, ont également entraîné des coûts supplémentaires. À cela s'ajoute une augmentation des coûts afférents au support et à la résolution des incidents liés aux applications lors de la mise en service du PTC10 et du PTC11.

- Les coûts de licences Microsoft pour les DIR/CHA/JUS sont passés de CHF 6,1 millions à 6,4 millions, du fait de l'augmentation des besoins par rapport aux prévisions initiales : ce n'est pas le prix des licences qui a augmenté, mais le nombre de licences requises.

Ces éléments n'étaient pas encore connus ni prévisibles lorsque le Conseil-exécutif a adopté le crédit-cadre en août 2024.

4. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la Stratégie TIC 2021- 2025 ainsi qu'à la Stratégie du 26 juin 2019 pour une administration numérique du canton de Berne.

5. Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

En ce qui concerne les répercussions financières, nous renvoyons au point 3. L'affaire n'a pas d'incidence sur l'organisation, le personnel, l'informatique ni les locaux.

6. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

7. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

8. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le crédit complémentaire au crédit-cadre 2025 du 5 décembre 2024 (2024.KAIO.96).

Pièce jointe
– Projet d'AGC